Réception au contrôle de légalité le 20/06/2025 à 07h14
Réference de l'AR : 002-210207494-20250612-2025315-DE
Affiché le 20/06/2025 ; Certifié exécutoire le 20/06/2025

DEPARTEMENT De l'AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2025/3/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANT, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, D. FERNANDES et Mme B. CARPENTIER

Pouvoir : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme D. FURGEROT donne pouvoir à Mr E. FLAMANT, Mme N. LEROY donne pouvoir à Mr L. FOURNIER.

Excusés : Mr H. DEPREZ, Mr P. AUDIN, Mmes M. FAXELLE, D. FURGEROT, N. LEROY et M. MIELCAREK

Mme B. CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Chèques de la formation croix rouge

Mr Le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal, qu'une formation aux premiers secours a été réalisé au sein de la commune le samedi 26 avril 2025. Cette formation, qui est à l'initiative de Mme Carpentier a été financé en partie par la commune. Une participation de 20€ a été demandé à chaque participant. Pour pouvoir émettre le titre et procéder à l'encaissement des chèques, Mr Le Maire a besoin de l'autorisation de son conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à émettre le titre et l'encaissement des chèques.

Xavier PASSET
2025.06.20 07:03:27 +0200
Ref:8956950-13475450-1-D
Signature numérique
le Maire

XAVIER PASSET